



Verdissement Aides à l'investissement Formation Disparition des quotas Couplage
 Découplage **QUAND ?** Revenu Bio Porc Volaille Viande bovine Céréales
 Betteraves Agriculteur actif Verdissement Aides à l'investissement Formation
 Disparition des quotas Couplage Découplage **COMMENT ?** Revenu Bio
 Porc Volaille Viande bovine Céréales Betteraves Agriculteur actif Verdissement
 Aides à l'investissement Formation Disparition des quotas Couplage Découplage
 Revenu **COMBIEN ?** Viande bovine Céréales Betteraves Agriculteur
 actif Verdissement Aides à l'investissement Formation Disparition des quotas

Nouvelle PAC
 cette fois... on y est !



Mercredi 4 février 2015
 Espace Senghor – Gembloux AgroBioTech



La FWA et la PAC
 depuis 2010

- 4 années de discussions intenses
- 54 commissions et groupes spécialisés
- 120 réunions des organes décisionnels
- 148 rencontres à l'échelon européen
- 315 conférences de sections et rencontres politiques
- + 19.500 personnes sensibilisées



Réforme de la PAC, 3 volets

Aides directes

Verdissement

Second pilier

3 assemblées thématiques de la FWA




Verdissement Aides à l'investissement Formation Disparition des quotas Couplage
 Découplage **QUAND ?** Revenu Bio Porc Volaille Viande bovine Céréales
 Betteraves Agriculteur actif Verdissement Aides à l'investissement Formation
 Disparition des quotas Couplage Découplage **COMMENT ?** Revenu Bio
 Porc Volaille Viande bovine Céréales Betteraves Agriculteur actif Verdissement
 Aides à l'investissement Formation Disparition des quotas Couplage Découplage
 Revenu **COMBIEN ?** Viande bovine Céréales Betteraves Agriculteur
 actif Verdissement Aides à l'investissement Formation Disparition des quotas

Nouvelle PAC
 cette fois... on y est !



Mercredi 4 février 2015

Espace Senghor – Gembloux AgroBioTech



Nouvelle PAC

cette fois...on y est !

Aides directes

Marc Decoster, Président provincial de la FWA – Brabant wallon
Alain Masure, Directeur du Service d'études de la FWA

Mercredi 4 février 2015
Espace Senghor – Gembloux AgroBioTech



Les propositions de la Commission Européenne

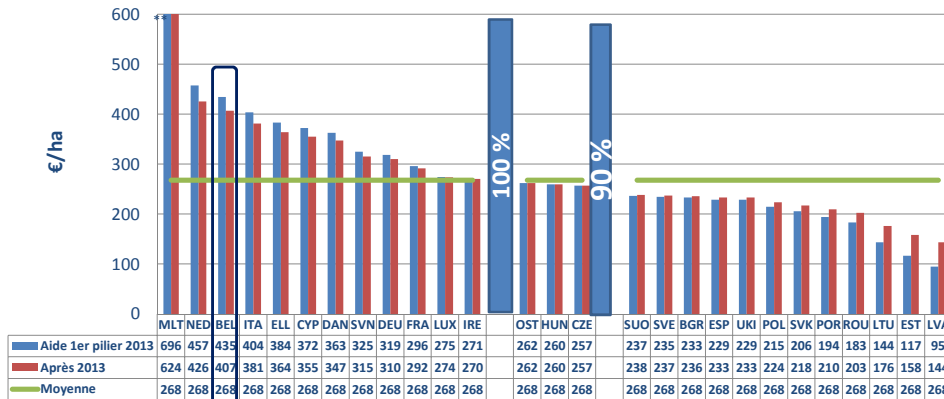
(octobre 2011)



Convergence « externe » partielle

Aucun EM < à 75 % moyenne UE (2019) → - 6% pour la Belgique

Méthode contribution "proportionnelle" sur le premier pilier



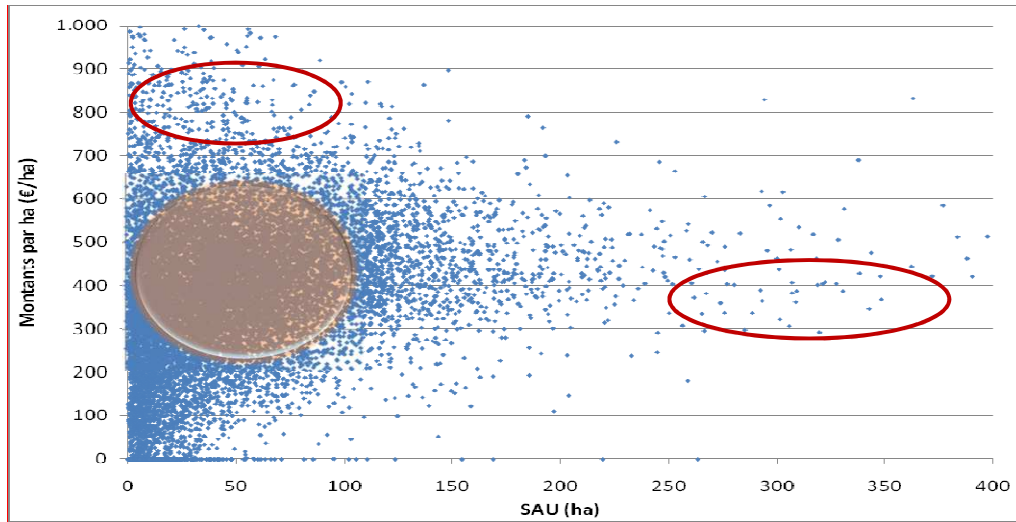
Les autres propositions de la Commission

- *Régionalisation* des aides (sur tous les ha de la SAU nationale/régionale)
- *Couplage* sous réserve de justifications (max 10 %)
- *Transfert* possible entre les 1^{er} et 2^e piliers (P1 et P2)
- *Aide aux zones à handicap naturel* dans le P1 (Régions défavorisées)
- *Exploitation éligible et actif* : dès 5 % des recettes d'origine agricole
- *Favoriser la reprise des jeunes* : max 2 % enveloppe nationale
- *Convergence « interne »* totale en 2019 → tous les droits à la moyenne du pays ou de la région
- *Verdissement* : 3 règles strictes au niveau de l'exploitation



Situation actuelle

Répartition des aides du premier pilier (< 1.000 €) par hectare de SAU



*Les propositions
de la FWA
et les choix wallons*



Les positions de la FWA

- Pas de transfert entre les P1 et P2
- Pas d'aide « régions défavorisées » dans le P1
→ **ACCORD DE LA WALLONIE**
- Convergence : opter pour la convergence partielle limitée à 30 % au maximum pour les producteurs dont les aides sont supérieures à la moyenne
→ **ACCORD DE LA WALLONIE**
- Aides couplées : conserver le taux de couplage actuel (20 % de l'enveloppe totale du 1^{er} Pilier) en privilégiant le secteur « bovins allaitants »
→ **ACCORD DE LA WALLONIE ET DE L'UE POUR 21,3 %**



11

Les positions de la FWA

- Aide Jeunes : choisir l'enveloppe la plus proche des 2 % et la mieux adaptée aux besoins :
 - Producteur qui s'installe une 1^{ère} fois ou s'est installé au cours des 5 années précédant la 1^{ère} demande d'aide
 - Agé de – 40 ans à l'introduction de la demande mais exclusion après 40 ans (nés ≥ 1975)
 - pour 5 ans au maximum
 - Supplément de 25 % de la valeur moyenne des DP W activés
 - maximum sur 90 DP donc 90 ha

→ **ACCORD DE LA WALLONIE**



12

Les positions de la FWA

- Actif : définir l'attributaire de manière plus restrictive :
 1. Le montant annuel des paiements directs $\geq 5\%$ recettes totales activités non-agricoles (de l'année fiscale la plus récente)
 2. Les activités agricoles ne sont pas négligeables : total recettes agricoles $\geq 1/3$ recettes totales perçues lors de l'année fiscale la plus récente
 3. L'activité principale ou l'objet social est l'exercice d'une activité agricole (cf. BCE liste négative)

→ ACCORD DE LA WALLONIE ... mais encore à préciser!



13

Les positions de la FWA


- Surprimes ou « top-up » aux 1^{er} hectares :
 - ✓ Bonne mesure pour limiter la convergence des aides découplées
 - ✓ Bonne mesure de rééquilibrage entre exploitations de taille différentes
 - ✓ La FWA a proposé maximum 10 % de l'enveloppe du P1 répartis sur les 50 1^{er} ha
 - ✓ Par UT professionnelle indépendante (encore à définir ...)

→ ACCORD DE LA COMMISSION pour

- ✓ 17 % de l'enveloppe totale du 1^{er} Piler (20 % demandés par la Wallonie)
- ✓ attribuée pour un maximum de 30 ha par UT professionnelle



14



Les aides couplées : une attention particulière de la FWA



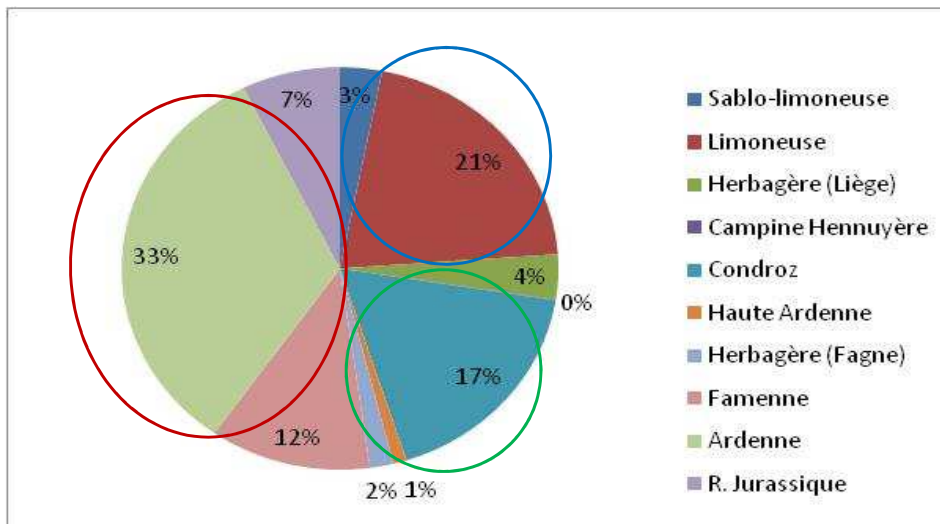
Les aides couplées

- 1^{er} acquis : le maintien du couplage à 21,3 %
→ unique dans l'UE !
- **Mais conditions de la Commission européenne :**
 - 1) aucune référence au quota historique !
 - 2) Obligation de fixer
 - a. le nombre d'animaux éligibles
 - b. l'enveloppe octroyée en 2015
 - 3) Pas d'incitation à la production



Soutien couplé

Répartition des PVA par régions agricoles



17

Les aides couplées

Répartition budgétaire des aides couplées :

- 18,8 % pour les vaches viandeuses
- 1,1 % pour les vaches mixtes
- 1,1 % pour les vaches laitières
- 0,3 % pour les brebis



18

Les aides couplées - vaches viandeuses

- 520.000 femelles de plus de 8 mois <> 263.000 bêtes primées en 2014
- Mais en 2015 : 2500 nouveaux entrants potentiels
- le maintien d'une prime suffisante = réduction du nombre de bêtes éligibles
→ femelles entre 18 et 84 mois type viandeux (376.000 têtes)
- Double facteur correctif : 8-18 mois et > 84 mois !
- Création d'une réserve privilégiant les jeunes

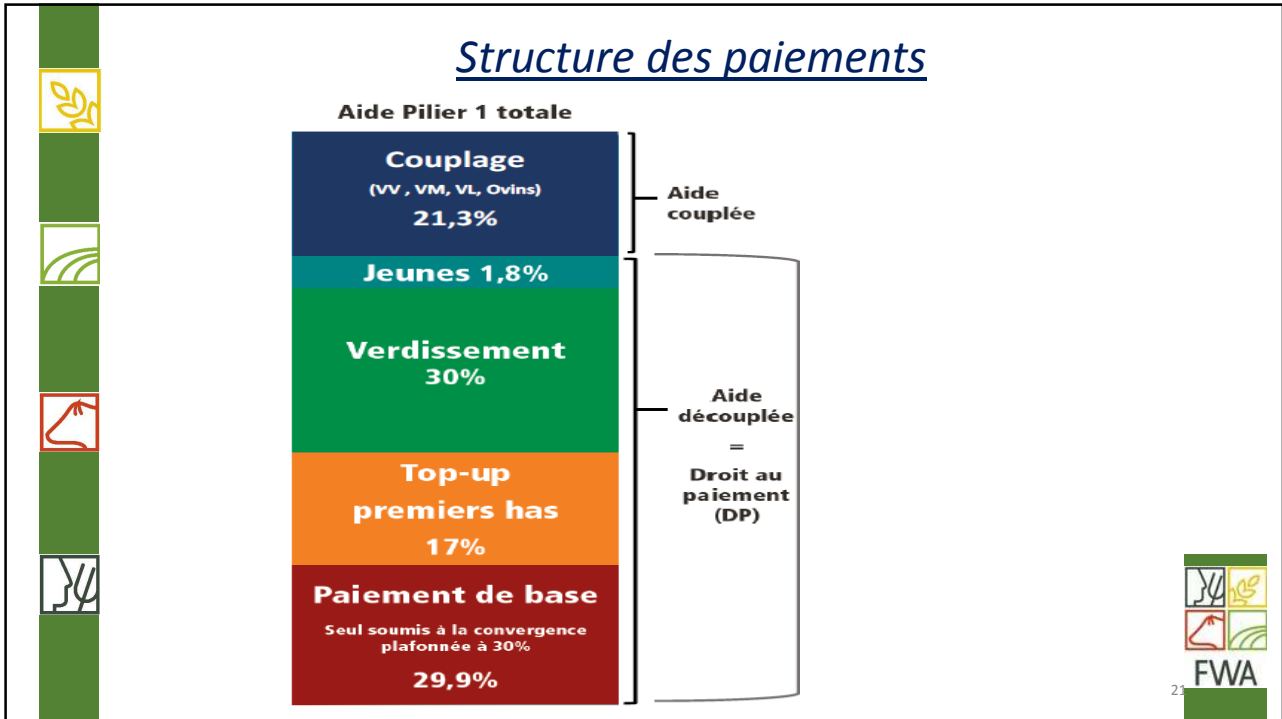


19

La structure finale des paiements directs en Wallonie



20





Nouvelle PAC

cette fois...on y est !

Verdissement

Jean-Luc Dewez, Président Commission Environnement de la FWA
Bernard Decock, Conseiller au Service d'études de la FWA

Mercredi 4 février 2015
Espace Senghor – Gembloux AgroBioTech



VERDISSEMENT: A-T-ON EVITE LE PIRE ??





Passons à la pratique !

- 40 ha de prairie, 10 ha de maïs
- Obligations verdissement:
 - Diversification des cultures: max 7ha de maïs + 2autres cultures (de min 0.5 ha)
 - Prairies permanentes (35 ha): max 1.75ha de PP peuvent changer de destination
 - SIE: min 0.7 ha de SIE (jachères, plantation d'arbres sur les parcelles de terre arables, installation de bandes tampons)



FWA



Passons à la pratique !

- 40 ha de prairie, 10 ha de maïs
- Obligations verdissement:
 - Diversification des cultures: ~~max 7ha de maïs + 2autres cultures (de min 0.5 ha)~~ **Exemption**
 - Prairies permanentes (35 ha): ~~max 1.75ha de PP peuvent changer de destination~~ **ratio régional**
 - SIE: ~~min 0.7 ha de SIE (jachères, plantation d'arbres sur les parcelles de terre arables, installation de bandes tampons)~~ **Exemption**



FWA



Position FWA



- *Limiter les impacts de la réforme sur le revenu des exploitants*



- *Prendre en compte les efforts déjà réalisés par les exploitations agricoles en matières d'environnement*



- *Proposer des mesures qui répondent aux diversités des situations de terrain*

- *Assurer la sécurité alimentaire des citoyens européens*



- *Quid pour les exploitations avec un fort % de prairies ?*



- *Quid pour les agriculteurs pratiquant des MAE ?*



- *Quid pour la prise en compte des nouveaux défis ? (protéines végétales, bioénergie, ...)*



- *Nécessité d'élargir la liste des SIE et augmenter les équivalences*

- *Limiter la convergence par un calcul individuel du montant vert*





Marges de manœuvre au niveau wallon

- *Diversification des cultures: pas de marges de manœuvre*
- *5% de SIE:*
 - *Liste des SIE « activables » et coefficient*
 - *Cahier des charges de certaines SIE*
- *Maintien des prairies permanentes*
 - *Ratio individuel ou régional ?*
 - *Désignation des prairies sensibles*



La situation en chiffres

- *Diversification des cultures: 95% des agriculteurs wallons répondent dès aujourd'hui à la diversification des cultures*
- *Surfaces d'intérêt écologique (SIE) : 55 % des exploitations wallonnes sont exemptes de l'obligation SIE*





Résultats



- **Revendications FWA partiellement entendues**
 - *Limiter les impacts de la réforme sur le revenu des exploitants*
 - *Prendre en compte les efforts déjà réalisés par les exploitations agricoles en matière d'environnement*
 - *Proposer des mesures qui répondent aux diversités des situations de terrain*
 - *Assurer la sécurité alimentaire des citoyens européens*
- **Délais de décisions importants et peu en phase avec les choix individuels**
- **Le système reste complexe. La FWA développe des outils d'aides pour les situations individuelles**



Le verdissement ce n'est pas fini ...



Comment transformer des contraintes en opportunités ?

- évaluer et prendre en compte les impacts économiques des législations environnementales
- garantir un avenir aux exploitations agricoles et maintenir la compétitivité des exploitations wallonnes
- prendre en compte la qualité de travail de l'exploitant
- établir la concertation le plus en amont possible de la prise de décision et tenir compte des impératifs de terrain
- abandonner les obligations de moyens au profit des obligations de résultats
- « vendre » auprès des autorités européennes, de nos citoyens/consommateurs les efforts de nos agriculteurs wallons en faveur de l'environnement
- améliorer les politiques existantes



Nos autorités devraient de toute urgence sortir
un nouveau PGDA...

Un Programme de Gestion Durable de l'Administratif en agriculture...
avec des mesures d'APL

Allègement de la Paperasserie Administrative






Nouvelle PAC

cette fois...on y est !

Second pilier

Daniel Collienne, Président GT Bio de la FWA
Isabelle Jaumotte, Conseillère au Service d'études de la FWA

Mercredi 4 février 2015
Espace Senghor – Gembloux AgroBioTech




Budget

Budget total PDR wallon 2007-2013: 610 millions €

Budget UE 2014-2020 pour la Région wallonne: 264 millions €

Budget total PDR wallon 2014-2020

- *Avec 50% de cofinancement: 528 millions €*
- *Avec 60% de cofinancement: 660 millions €*





Contenu du programme

25 mesures (contre 19 pour 2007-2013)...

...allant de 2 millions € à + de 100 millions € sur 7 ans

Revendications de la FWA:

- Moins de mesures...
- ... mais des bonnes mesures (budgétairement importantes)
- Retirer les « petites » mesures des fonds européens



Installation des jeunes agriculteurs

Max d'aides = max européen = 70.000 €

Sélection projets via critères de sélection

Stage plus obligatoire... mais volonté de le rendre incontournable

Maintien de la garantie publique





Aides à l'investissement

Maintien du budget (142 millions €)

Sélection projets via critères de sélection

Aides entre 0 et 40% en fonction des critères



Revendications de la FWA:

- *Investissement dès recevabilité de la demande*
- *Maintien des aides pour le matériel d'occasion*
- *Bonus d'aide pour les jeunes*



Mesures agro-environnementales et climatiques

Réduction du budget MAEC

Donc nombreux changements: suppression de mesures, réduction de montant, plafonnement,...



Revendications de la FWA:

- *Maintien de la MAE « faible charge en bétail »*
- *Maintien bonus de 20% dans SEP*
- *Révision des règles de cumuls*
- *Programme plus ambitieux et innovant*





Aides à l'agriculture biologique



Réduction des aides pour les prairies et fourrages

Plafonnement des aides à 25.000 €/exploitant



Revendications de la FWA:

- *Plafond d'aides = frein au développement du bio*
- *Si restriction budgétaire, préférer renforcement de la dégressivité des aides*
- *Dans tous les cas, pas de plafond en conversion*



Zones soumises à handicaps naturels ou spécifiques



Nouveaux critères UE = disparition des zones défavorisées en Région wallonne

Nouvelles zones au plus tard pour 2018...



... mais budget jusque 2015!

Revendications de la FWA:

- *Maintien des aides jusque 2017... après, au pire, aide dégressive jusque 2020*
- *Poursuivre le combat avec la Commission UE*





Conclusion



PDR wallon 2014-2020 = PDR varié

PDR en vigueur depuis 1^{er} janvier 2015...



...mais PDR non approuvé par la Commission

Beaucoup d'incertitude encore...



...et grande impatience d'aboutir!



Verdissement Aides à l'investissement Formation Disparition des quotas Couplage
 Découplage **QUAND ?** Revenu Bio Porc Volaille Viande bovine Céréales
 Betteraves Agriculteur actif Verdissement Aides à l'investissement Formation
 Disparition des quotas Couplage Découplage **COMMENT ?** Revenu Bio
 Porc Volaille Viande bovine Céréales Betteraves Agriculteur actif Verdissement
 Aides à l'investissement Formation Disparition des quotas Couplage Découplage
 Revenu **COMBIEN ?** Viande bovine Céréales Betteraves Agriculteur
 actif Verdissement Aides à l'investissement Formation Disparition des quotas

Nouvelle PAC

cette fois... on y est !



Mercredi 4 février 2015

Espace Senghor – Gembloux AgroBioTech

44